

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	25 (1937)
Heft:	509
Artikel:	L'Assemblée de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses : (suite de la 1re page)
Autor:	E.V.-A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-262786

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

enfants. Par exemple, un polygame possédant 200 femmes les laisse libres d'aller et venir, pourvu qu'elles lui rapportent régulièrement une certaine somme. Finalement, les femmes se livrent sans scrupules à n'importe quel étranger. En somme, la polygamie n'est que la prostitution élevée à la dignité d'un système social (Gabon, Cameroun français).

Le chef fait travailler ses femmes sur ses propres plantations, il les loue à l'administration et à des entrepreneurs pour des travaux spéciaux; il les cède pour payer ses dettes. Qu'est-ce que tout cela sinon du travail forcé?

Il va sans dire que la polygamie fait perdre à la femme toute dignité humaine. Que font les divers gouvernements pour la décourager et encourager le mariage monogame? Dans le Cameroun britannique et français, l'attitude de l'administration a été plus obstructive que constructive, «La polygamie est le seul état convenant aux indigènes» et l'on ne fait aucun effort pour arrêter l'exploitation évidente de la femme. En toute justice, il faut reconnaître que les femmes elles-mêmes trouvent parfois avantages d'épouser un homme riche, même s'il est polygame. Mais les femmes qui sont converties au christianisme et qui désirent un mariage monogame se trouvent souvent dans de grandes difficultés. Il est vrai que, depuis 1934, le gouverneur du Cameroun français a fait des efforts pour améliorer la situation. Ainsi la loi requiert le consentement de la femme pour tout mariage et un règlement cherche à rendre possible l'abandon de la polygamie, mais ce même règlement présente des lacunes évidentes. Si le mari désire devenir monogame, il peut encore exiger le remboursement de la dot de celles de ses «femmes» qui se remarient. Une demande de libération faite par la femme n'est pas accordée avant que la totalité de la dot ait été remboursée au mari; mais du fait que la femme n'a aucun argent qui lui appartienne et qu'elle peut désirer épouser un homme beaucoup moins riche que son premier mari polygame, cela peut ne pas être toujours possible; bien que la lettre de la loi accorde la liberté à la femme, en pratique, cette liberté est inaccessible. Les frais entraînés par la demande de jugement dépassent les possibilités de la femme; les juges du tribunal sont, pour la plupart, des chefs polygames; en théorie, le mariage ne peut avoir lieu que moyennant consentement — en pratique, l'administration déclare que lorsque l'argent a été versé pour la femme, il faut le rembourser si elle veut être libérée. C'est une forme indiscutable d'esclavage.

Telle est la situation du Cameroun où «la tolérance de la polygamie ressemble parfois à de l'encouragement» et où les lois prévoient la libération des femmes sont très peu connues, inopérantes et mal interprétées. Dans certaines parties du Togo et du Gabon, il en est à peu près de même.

Le Congo belge a fait des efforts énergiques pour déraciner le fléau de la polygamie. On encourage systématiquement le mariage monogame — la polygamie est interdite à tous les fonctionnaires indigènes et aux indigènes qui ont contracté un mariage civil — chaque «femme» supplémentaire donne lieu à un impôt double supplémentaire. Tous les secteurs matériels et moraux sont assurés aux missions, particulièrement en vue de la formation de familles monogames. Néanmoins, là comme au Cameroun français, la femme doit racheter sa liberté au mari polygame, à moins que celui-ci ne l'ait acquise illégalement après un mariage civil. Dans

les districts où il existe des ordonnances relatives au mariage chrétien, au mariage civil ou aux deux mariages à la fois, ces mariages sont de facto monogames. Dans beaucoup de districts le Gouvernement impose un impôt spécial au mari de plusieurs femmes (impôt sur les huites ou impôt de capitaine), et cette mesure combinée au prix élevé de l'achat et de l'entretien des femmes contribue à faire décroître la polygamie.

Une autre cause de déclin réside dans le fait que la plupart des administrations obligent les hommes à faire leur travail eux-mêmes au lieu de leur permettre de s'en décharger sur leur femme. Mais trop souvent, néanmoins, le Gouvernement protège les coutumes, prétendant qu'il ne «pourrait pas s'opposer aux vues de la tribu» en cette matière». La polygamie est presque toujours déconseillée par les missionnaires. L'éducation et l'influence européenne agissent également pour amener une décroissance nette bien que lente, et l'exemple des familles chrétiennes monogames devrait produire avec le temps un effet salutaire. Les jeunes filles bien élevées n'aiment pas l'idée d'un mariage polygame; tout l'enseignement chrétien ainsi que les idées sociales chrétiennes tendent à déconseiller en général et, dans le Bouganda (Ouganda) au moins, c'est une chose honteuse que de demeurer païen. La monogamie gagne nettement du terrain.

(A suivre)

Femmes députées et conseillères municipales

Afrique du Sud. — Grande-Bretagne — Danemark. — Indes.

Une troisième femme, Mrs. Ballinger, vient d'être élue au Parlement de l'Afrique du Sud, ce qui porte à trois le nombre des femmes siégeant dans cette Assemblée.

Lors d'une récente élection complémentaire, à Glasgow, la candidate travailliste, Mrs. G. D. Hardie, veuve du précédent député pour cette circonscription, a été élue à une majorité de près de 6 000 voix. De ce fait, onze femmes siègent actuellement à la Chambre des Communes.

Les dernières élections municipales danses ont fait entrer 80 femmes dans les Conseils municipaux. Malheureusement, ce chiffre est en recul sur celui résultant des élections précédentes, 91 femmes siégeant alors dans ces Conseils.

— Aux Indes, plusieurs femmes occupent, en vertu de l'application des dispositions de la nouvelle Constitution, des fonctions importantes dans l'Etat. C'est ainsi que dans les Provinces Unies une femme a été nommée Ministre de l'hygiène, et une autre secrétaire au Ministère de la santé publique. Trois femmes sont non seulement députées, mais encore présidentes ou vice-présidentes d'Assemblées législatives: à Madras, à Bombay, et dans l'Assam. C'est là un magnifique début pour le féminisme aux Indes.

—

...Peut-être aime-t-on mieux

Avec des pleurs dans les yeux.

MARIE NOËL.



Les femmes et les livres

Le Cavalier de paille¹

Monique Saint-Hélier crée dans ses livres un univers très différent du nôtre à l'aide d'une volonté puérilité, de rêves éveillés, de souvenirs brumeux et de la lecture de Rilke, d'Alain Fournier et de Rosamund Lehman. *Le Cavalier de paille* est un roman du genre fantôme qui fait penser aux livres des romancières anglaises de notre époque, et qui a été mis en avant par le récent Prix Fémina dévolu à Louise Hervieu. Les critiques l'ont loué ou dénigré, abondamment et peut-être ne mérite-t-il «ni cet excès d'honneur ni cette indignité».²

Le Cavalier de paille fait suite à *Bois-Mort* et marque un progrès, car l'auteur y exprime plus aisément, plus vraisemblablement, l'action

synchronique de la vie et la vérité humaine. Et quelle intensité dans l'expression! Avec cela des longueurs qui lassent, des fourmilllements de détails qui déroulent, des incohérences qui irritent. Mélancolique et désabusé autant qu'une Rosamund Lehmann, l'auteur mêle le passé et le présent, les morts et les vivants, le corps et l'âme, le rêve et le réel, l'involontaire et le logique, l'admissible et l'in-vraisemblable, tout au long d'un livre où les événements ne se présentent pas isolément, mais par plans simultanés.

On lui prédit un bel avenir quand elle sera dépuillée de ses maniérismes, de ses images encumbrées et enchevêtrées, quand elle atteindra à la simplicité lumineuse sans laquelle il n'est point de chef-d'œuvre. Mais Monique Saint-Hélier s'évadera-t-elle jamais de ce rêve éveillé si caractéristique et si charmant? Cette évasion est-elle souhaitable?

On sait que Monique Saint-Hélier, de son nom véritable Betty Bridy-Eymann, notre compatriote par son origine et par son mariage — elle est née à La Chaux-de-Fonds et a épousé un Lausannois — est une grande malade; depuis de longues années elle ne quitte pas sa chambre et, vivant en marge de la vie réelle, n'est que souvenirs et rêveries.

Ainsi que dans l'*Ulysse* de Joyce, l'action du *Cavalier de paille* se déroule en une seule journée, une seule nuit plutôt, et comme dans l'*Invitation à la valse*, de Rosamund Lehmann, tout tourne autour d'un bal et d'une jeune fille qui y figure. *Le Cavalier de paille*, qui donne son titre au livre, est le symbole — si on peut dire — des cavaliers

Les femmes et la paix

Un message de Hollande

N. D. L. R. — Nos lectrices n'ont pas oublié que quelques-unes de nos concitoyennes habitant la Hollande ont participé ce printemps pour la première fois au grand cortège silencieux que les Sociétés féminines de Hollande organisent chaque année le 18 mai en faveur de la paix, et qui produit toujours une très forte impression sur le public. En réponse à ce geste de solidarité fraternelle contre la guerre, le message sur le public. En réponse à ce geste de solidarité fraternelle contre la guerre, le message

La «Journée des Femmes pour la Paix», à Genève

Cette année de nouveau, les principales Sociétés féminines genevoises collaborent pour l'organisation d'une des journées de la semaine du 4 au 11 novembre, dite «Sémaine de la Paix». La question spécialement au programme de cette journée sera celle de l'*Education et de la paix*, et sera traitée en français par le penseur vigoureux qu'est M. Fritz Wartenweiler, le dimanche soir 7 novembre.

L'Assemblée de l'Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

(Suite de la 1^e page.)

Le second orateur, M. von Schenk, débute par exposer la conception de justice et d'élevation qu'il se fait de sa profession, et plus fortement encore que son prédécesseur, insiste sur les dangers qui résultent des comptes-rendus embellis, boursouflés, exagérés, ou cherchant la note comique: ceci constitue un vrai danger pour la valeur professionnelle du rédacteur, et à ce seul titre déjà doit être soigneusement évité. Mais nous tous, lecteurs, risquons aussi de porter tort à notre prochain pour donner libre cours à notre amour du scandale; nous risquons de répandre d'inutiles et nuisibles bavardages, de développer notre goût de vengeance, et notre égoïsme de pharisaïsme. Car il est certain que tous, juges, avocats, plaignants, accusés, témoins... et même journalistes! sont affligés de penchants souvent reprehensibles et de défauts, mais que tous aussi ont en contre-poids de très nobles qualités, et les lecteurs, pour flatter le goût desquels les reporters se laissent aller parfois desquels les reporters se laissent aller parfois à l'exagération et à l'embellissement de la réalité, ont en partage eux aussi ces qualités et ces défauts. Par conséquent, il ne peut exister de compte-rendu purement objectif, parce que nos rapports avec nos proches sont forcément subjectifs. Allons même plus loin: cette objectivité réclamée n'est pas seulement une impossibilité mais est aussi un danger, car si le travail du reporter se borne à un simple compte-rendu sténographique des débats, toute responsabilité lui est enlevée, cette responsabilité qui le porte à faire un choix dans la masse des faits, à les mettre en ordre, à les expliquer ou à les passer sous silence. Informer et orienter le lecteur, mais sans l'exciter venir en aide à l'accusé, mais sans lui nuire, éviter les jugements unilatéraux ou trop simplistes, éveiller la pitié pour le criminel tout en défendant les droits et les intérêts de la société, montrer les circonstances atténuantes qui peuvent expliquer le crime — telle est la grande tâche du journaliste, et telles sont les difficultés entre lesquelles il se débat. Mais chacun de nous est placé devant les mêmes difficultés et seule notre foi en des principes supérieurs peut nous faire sortir de cette impasse.

La discussion animée qui suivit ces deux conférences a prouvé le très grand intérêt avec lequel elles furent écoutées. Il est seulement grand dommage que la résolution proposée sur ces problèmes si complexes, et qui combattaient les représentants de la presse, n'ait pas été adoptée.

C'est un terrain tout différent qu'aborda Mme de Montet, en parlant en français de l'*Education civique des femmes*. Cette question a figuré au programme de l'Alliance dès son origine,

d'une jeune fille au bal: Ils se présentent, entraînant pour une danse, murmurant des mots tendres, puis s'éloignent sans plus, — inconsistants cavaliers de paille et non futurs compagnons de vie, — alors que Carole, l'héroïne qui désire l'amour, s'affrayer d'aimer deux hommes en même temps et quitter le bal le cœur meurtri.

Raconter le roman? Tâche difficile, tant les événements se superposent, tant l'action est décousue. Carole Alérac, une charmante fille, va au bal... verrà-t-on la reprise au talon de ses bas?... Catherine qui la déteste et l'envie et qui est fiancée au pire ennemi des Alérac dont il est en train d'achever la ruine, se rend à son cours de dessin où elle retrouve des artistes en herbe, entre autres ce jeune fou de Lopez qui a le visage jaune et les cils drus comme les queues de cerises... Le pasteur, Bertrand de la Tour, qui aime Carole et est aimé d'elle sans que l'avoue l'un ou l'autre, passe la nuit à l'hôpital au chevet d'une catéchumène qui se meurt, Jonathan Graew, le fiancé de Catherine, ivre comme à son habitude, s'écrase sur son divan et, parce qu'il est soigneur, ne pose pas les pieds sur les coussins... Mme Roger, la concierge, balaie les escaliers du collège...

Pendant que s'affaire la concierge, Carole danse. «Elle avait les yeux presque fermés, le visage était blanc. Doucement, dans l'éclat lunaire des girandoles, la bouche entrouverte paraissait confier des paroles secrètes, sans poids, des mots aériens de fantômes. Ils glissaient comme un rêve, s'arrêtent. Les immenses bouquets de tulipes les regardaient,

les mimosas piquaient tout de jaune; ils dansaient dans le jaune des jonquilles, dans le soufre des tulipes...»

Au bord de la neige, les jeunes gens de l'Ecole d'art considèrent cette maison où un danse. «Je vous dis que j'entrerai», déclare Lopez. Ils y pénètrent, se font accueillir; ils dansent. Des intrigues se nouent, des bouches se cherchent, des mots s'échangent qui paraissent définitifs et ne le sont pas... Et c'est la fin du bal...

Les pages les plus belles du livre, — elles touchent au sublime, a écrit un critique, — sont celles de la veillée du pasteur auprès du lit de la jeune agonisante, cette Alice qui fut pliante, ondulante, le lisson de la paroisse.

La mort s'arrête un instant et Alice ouvre les yeux. Le pasteur se penche sur elle. Elle balbutie: «Je vous ai fait appeler parce que... parce que...»

Il l'avait prise dans ses bras et tandis qu'il disait: «N'ait pas peur», son silence criait: A travers moi pasteur qui ne sais pas parler de Dieu qu'elle saché que ce que je lui ai enseigné était vrai... Il s'entendit lui demander: «Tu n'as jamais aimé quelqu'un plus que Dieu, toi? N'est-ce pas, petite Alice?

Elle le regarda; sur son visage exténué, quelque chose passa, comme le soir quand dans la clarté des réverbères, on aperçoit le jaune aigu et printanier d'une plate-bande de jonquilles.

— Je vous ai aimé plus que Lui.

La voix était distincte, cette fois, aussi nette qu'en ce matin où dans une église de campagne, elle avait ratifié son voeu de baptême, et le visage rebomba, délivré.

En dépit des longueurs, des détails trop minces ou parfois grossiers et des images de

et déjà Mme de Mulin reconnaissait que, si les femmes doivent s'intéresser à la chose publique, aux lois, aux travaux parlementaires, elles étaient très mal préparées à cet égard. Plus tard, l'amie et la collaboratrice d'Hélène de Mulin, Mme Pieczynska, se préoccupa vivement pendant la période de la guerre de l'éducation civique des femmes suisses, qui doivent comprendre que si elles aiment vraiment leur pays, elles ont de ce fait des responsabilités à l'égard de leurs compatriotes. Mais la tâche de mieux préparer les femmes à leurs devoirs de citoyennes n'est certes pas devenue plus facile dans les temps que nous vivons, et la conférence énuméra les divers efforts accomplis en ce domaine par certains groupements, tels que la Nouvelle Société Helvétique, le Groupement *La Femme et la Démocratie* constitué il y a quelques années par plusieurs grandes Associations féminines, et enfin la Commission d'éducation de l'Alliance elle-même. Le résultat de tous ces efforts est prouvé par l'intérêt ardent avec lequel nombre de femmes suivent actuellement le développement de la vie politique, économique et spirituelle de notre pays, bien qu'elles ne puissent faire entendre leur voix au Parlement ni parmi les autorités.

Mme de Montet rappela ensuite en s'appuyant sur la résolution votée cette année par l'Assemblée générale de l'Union suisse des Institutrices, qui réclame un enseignement civique pour les jeunes gens des deux sexes, âgés de 18 à 19 ans. Cet enseignement devra faire comprendre l'étreinte interdépendance des partis politiques et des groupements économiques, comme des cantons entre eux, et démontrer la responsabilité réciproque à l'égard des uns des autres des différentes races et des différentes classes. Si des institutions comme les « Foyers » de Fritz Wartenweiler pour les jeunes gens, ou comme les cours de Casoja pour les jeunes filles, ou encore comme les Eclaireuses et les Eclaireuses pour les deux sexes, rendent déjà de précieux services dans ce domaine, l'Alliance des Sociétés féminines suisses se doit de continuer à marcher dans les traces de ses pionnières, de soutenir des efforts en faveur de l'éducation civique comme ceux de l'Union suisse des Institutrices, et de réclamer un enseignement civique, aussi bien de la part de la Confédération que de celle des cantons.

Une résolution votée à l'unanimité résuma cette conférence, en appuyant la résolution que nous venons de mentionner de l'Union suisse des Institutrices, en se prononçant en faveur d'un enseignement gymnastique préparatoire, mais en prenant position alors contre toute militarisation de la jeunesse, qui, en mettant l'accent sur l'activité militaire, présente le danger de détourner la jeunesse des buts de la démocratie et de la compréhension internationale.

(Traduction française)

E. V.-A.

La question des mœurs en Lithuanie

Une nouvelle loi contre les maladies vénériennes, et un amendement au Code pénal viennent d'être promulguées en Lithuanie. Il y a beaucoup de bon dans ces dispositions nouvelles, et malheureusement aussi d'autres choses dont nous avons moins à nous féliciter.

Ce qui est bon, ce sont les mesures prises pour un traitement libre des maladies vénériennes par l'Etat et les communes, et l'interdiction à des personnes non qualifiées de s'occuper de ce traitement (ceci est une pré-

pacotille, j'espère avoir fait comprendre à quel point certaines pages du *Cavalier de paille* envoient leur lecteur, et tout le charme de l'incroyable atmosphère de poésie réveuse et de visions intenses et souvent mystiques. Etrangement vivants et nous hantant sont ces personnages peints à petites touches, en y revenant souvent, comme tracées à coup de crayon gris dans la brume. Et puis, quel effroyable relent de mort tout le long du livre. La mort est partout avec ses épouvantes, ses pressentiments et son souffle glacé ; comme les vivants y vivent étrangement en communion avec ceux qu'ils ont aimés et qui ne sont plus !

Monique Saint-Hélier a, nous le savons, des admirateurs et des détracteurs aussi passionnés que les uns que les autres. A ces derniers, dont je comprends, du reste, très bien le recul effaré, je demande ceci : Si les livres de notre auteur nous arrivaient d'Angleterre avec un solide cortège de louanges et une réputation fermement établie, ne les admireraient-ils pas sincèrement et ne trouveraient-ils pas pour les louer des épithètes choisies parmi les plus subtiles ? Le label *Made in England* a fait adopter chez nous des œuvres tout aussi difficiles à comprendre. Tout en dénonçant ce snobisme littéraire, je dois avouer que si Monique Saint-Hélier s'entend à envoûter ses lecteurs, il faut pour la goûter pleinement être en ce qui pourrait s'appeler, « en état de grâce ». Etat rare s'il en fut !

Jeanne VUILLOMET.

caution contre le charlatanisme. Réd.). Ce qui à notre point de vue vaut beaucoup moins est l'obligation de ce traitement et l'établissement du délit de contamination, ceci risquant fort de diminuer la valeur du traitement libre parce que les malades cherchent à dissimuler leur état, par crainte d'avoir des ennuis avec la loi. Quant à la clause établissant que toute personne suivant un traitement médical doit révéler le nom de la personne qu'il ou elle suppose l'avoir infecté, elle crée évidemment un grand danger de fausses dénonciations et de chantage.

L'amendement au Code pénal prévoit des sanctions sévères contre toute personne tirant profit du vice, spécialement si la victime est un membre de la famille ou une pupille. Un autre article stipule les pénalités encourues pour tenir une maison de tolérance ou tout autre établissement similaire.

(D'après *Jus Suffragii*).

La XV^e Conférence des présidentes de Sections de l'Association suisse pour le Suffrage féminin

La traditionnelle Conférence des présidentes, vif intérêt par la qualité des travaux, qui ne revient interêt par la qualité des travaux, qui ne relèvent nullement de l'académisme, mais au contraire étaient pratiques et de nature à nourrir une longue discussion, que le manque de temps a force d'écourter, bien entendu !

Une quarantaine de participantes, présidées par Mme E. Sulzer (Thurgovie) ont tout d'abord admiré le formidable travail fait par Mme Clara Aellig, éditrice et rédactrice du *Bulletin de presse* de l'Association, qui, patiemment à déroulé, à la Bibliothèque nationale, les journaux auxquels est adressé ce *Bulletin* et à minuitement compte et comparé les informations insérées. Elle a établi ainsi de savantes statistiques couchées sur deux tableaux exposés dans la salle du premier étage de l'Hôtel du Sauvage. Les Suisses allemands aiment beaucoup la statistique, les Welches, qui sont légers, un peu moins ; ils n'en n'ont pas la superstition et ne la consultent qu'à titre d'indication seulement. Il ne faudrait donc pas attribuer à la statistique de Mme Aellig, si consciente soit-elle, une trop grande valeur ; la discussion a montré que d'une part des utilisations de nos informations ont pu échapper à l'œil féministe et que d'autre part, si notre *Bulletin* par sa rareté (une fois par mois), ne sert pas à grand chose aux quotidiens, il est utilisé plus utilement et plus efficacement pour notre propagande par la petite presse locale, payenne ou spéciale.

Relevons cependant que sur 244 journaux suisses ayant reçu 16.348 communications féministes pendant cette dernière année, 76 d'entre eux en ont utilisé 381, soit le 2,3 %. Eh bien ! pour ce 2,3 %, il faut poursuivre le travail, surtout si les membres des Sections qui comptent des amis parmi les rédacteurs de journaux, interviennent avec tact et discrétion pour attirer leur attention sur nos informations.

A la discussion prirent part Mles Bieder, qui fit partie de ses expériences avec la presse huérnoise, Gourd, qui insistait sur l'action de la petite presse, Mme Leuch, qui remercia Mme Aellig du grand travail qu'elle accomplit pour notre propagande, Mles Nelly Piquet (Nyon), Grutter (Berne) et Aellig. Mme Aellig avait intitulé sa



Glané dans la presse...

A propos du statut de la femme

Nous avons grand plaisir à signaler à nos lectrices l'excellent article que conserve à ce sujet l'édition des débats devant la S. d. N. M. Ghislotti, l'un des collaborateurs de l'*Action féminine de l'Union suisse des Indépendantes*, le sujet journaliste suisse, d'ailleurs qui attire la peine de venir se consigner et se documenter auprès du Bureau féministe international ouvert à Genève pendant l'Assemblée. Nous remercions que la place nous manque pour reproduire cet article en entier, mais du moins les fragments que nous en citons engagent-ils nos lectrices à se le procurer (No 9 octobre 1937, 8, rue du Mont-Blanc, Genève).

Oui, je sais ce que bien des hommes vont me répondre. Je suis un d'entre eux. Je connais d'avance leur réaction : « La femme ? Qu'est-ce qu'elle demande encore ? Ce n'est pas assez, déjà ! » Je ne prends pas place à l'atelier ou au bureau ? elle n'a qu'à rester à la maison, à s'occuper des moutards, à tremper la soupe et à raccommoder les chaussettes. Voilà où est sa place, pas dans les meetings et les assemblées politiques... »

communication : *Expériences féminines avec la presse masculine*. Ces expériences, toutes celles qui collaborent peu ou prou à nos journaux les ont faites, souvent avec la rage au cœur. Espérons que le souvenir nous restera, dans 70 fois 7 ans, quand les choses auront changé pour les Suisses... .

Mme Wiazmitow-Wehrli (Bâle), ayant annoncé que les membres masculins de son comité estiment le moment mal choisi pour lancer une initiative cantonale en faveur du suffrage féminin, Mme E. Gourd, avec un enthousiasme communicatif, a parlé de l'initiative lancée par les Genevoises dès le mois de mai et du splendide moyen de propagande qu'elle constitue aussi bien auprès des hommes que des femmes. Les lecteurs du *Mouvement* connaissent cela, ils en entendront encore parler, nous n'insistons donc pas.

On entendit à ce sujet Mme Brüting (Neuchâtel), qui exposa les perspectives intéressantes qui s'offrent aux Neuchâteloises à l'occasion de la séparation de l'Eglise et de l'Etat; Mles Grutter (Berne), Stockmeyer (Zurich), Mme Wiazmitow (Bâle). Mles Dunner et Gourd exprimèrent encore leur point de vue au sujet des possibilités d'initiatives simultanées dans nos cantons.

Après la détentive du repas en commun, la séance reprit pour entendre Mme E. Graf (Bâle), qui avec une gravité, à peine troublée par deux tout petits sourires, présente une gerbe des critiques qu'elle a entendu exprimer par des jeunes dans la section de Bâle, où elle est entrée depuis un an. *Qu'attend la jeunesse du suffrage féminin ?* Il semble que les jeunes ne soient que déçus par notre mouvement, eux qui trouvent les voies mieux tracées grâce au travail de leurs aînés. Les jeunes nous reprochent de vouloir améliorer le sort des malheureux sans nous attaquer à la cause du mal, d'ignorer les problèmes sexuels, etc.

Mles Stockmeyer (Zurich), Bieder (Lucerne) exprimèrent leur éloignement des combinaisons politiques tandis que Mme Gourd, tout en rendant hommage à Mme Graf et à la bonne volonté des jeunes, justifia la neutralité politique de nos associations, nécessaire à leur maintien. Il ne faut tout de même pas confondre la politique, c'est-à-dire la chose publique, avec la politique des partis. Les critiques formulées contre notre manière de travailler proviennent de nouveau venus qui ignorent tout ce qui a été fait avant eux, preuve en soit leur reproche d'ignorer le problème sexuel. Et Joséphine Butler ? Et la lutte contre la prostitution, la traite des femmes et des enfants que mènent tant d'associations internationales et nationales ?

Les jeunes ont toujours critiqué la manière de faire de leurs aînés, et cela est devenu plus saillant à notre époque, où la guerre a élargi le fossé entre les deux générations. Nos après-venants feront mieux, ils feront autrement, et eux aussi seront critiqués par leurs successeurs. La route tourne. L'essentiel est que l'idée marche. Marche-t-elle ?

On entendit ensuite d'alertes réflexions, pleines de bons sens, de Mme Hegg (Berne), sur l'*éducation civique de la jeunesse*. Étant donné l'influence prépondérante de la mère sur ses enfants, de la femme sur la vie de société, sur la bonne entente et la compréhension mutuelle, sur la vie économique et la formation des prix, il convient que les jeunes filles prennent conscience de leurs devoirs, non seulement pas l'instruction civique que nous réclamons, mais aussi par l'éducation civique. Les femmes ont plusieurs excuses à ne pas désirer exercer d'influence civique, la plus

Voilà ce que j'ai entendu bien des fois, ce que j'entendrai sans doute encore. Et cette réponse, qui est fréquente — trop fréquente — éclaire d'un jour bien singulier la mentalité masculine en Suisse. Mentalité privée et mentalité publique, car les parties ne se sont guère occupées, jusqu'ici, d'une question pourtant essentielle. Tant les intérêts électoraux et les calculs de voix retiennent l'attention des députés... .

...Qu'en le veuille ou non, ce problème est de ceux qui s'imposent, et qui, jusqu'à leur solution, ne cesseront de s'imposer avec une force sans cesse accrue en dépit des arguments apportés, à la première Commission de l'Assemblée de la S.d.N., par un des membres de la délégation fédérale.

« En ce qui concerne l'argument humanitaire,

il lui faut dire le *Journal de l'Assemblée*, il croit qu'il y a de plus grandes misères dans le monde

que celles causées par l'inégalité des sexes, et là pourtant la S. d. N. ne peut pas agir. Le sort des femmes n'est pas réellement aussi mauvais que certains le prétendent. Les femmes peuvent obtenir ce qu'elles désirent vraiment. Lorsque les femmes voudront réellement voter en Suisse, il est sûr qu'elles pourront le faire... »

Et quoi ! parce que des conflits éclatent en Extrême-Orient, parce que le choléra ravage des régions entières, parce que les monnaies sont

chancelantes, la situation de la femme cesse d'être digne d'intérêt ? Nous ne saurons nous ranger, fit-il pour un instant, à cette conception quantitative du législateur. Et nous croyons qu'il y a peu de misères comparables à celles d'une femme privée, du fait d'une législation incomplète, de droits que son mari possède, quand ce



Publications reçues

Dr. L. EXCHAQUET, médecin de l'Hospice de l'enfance à Lausanne, *La santé du nourrisson, guide de la mère et de l'infirmière*, 1 vol. cartonné avec 55 illustrations. Payot, édit. Prix: 3 fr. 50.

Petit volume simple, clair, pratique, qui aidera toutes les mamans à élever un poupon. Toutes les questions importantes y sont traitées, alimentation du nourrisson, alimentation maternelle ou artificielle, soins divers, soucis de propreté, d'hygiène, vêtements du tout petit, et leur savonnage, habitat, avec tout ce que comporte ce point important: température, chauffage, mobilier, lit et literie, position de l'enfant dans son lit, etc.

Sur le système nerveux du bébé et son développement, le Dr. Exchaquet donne des renseignements intéressants et, comme il faut toujours tout prévoir, il termine son petit livre par des pages sur la prévention des maladies et des conseils à suivre « en attendant le médecin ». V. D.

Le véritable Messager boîteux de Berne et Vevey.

Ce vénérable monsieur, vieux de plus de deux siècles nous arrive avec la chute des feuilles. Il donne tous les renseignements d'un almanach qui se respecte et s'agrémentent d'actualités, de bons mots et d'histoires. La tradition y est représentée par le conte en patois que d'aucuns aiment y trouver. V. D.

Almanach socialiste pour 1938. Edition « La Sentinel », La Chaux-de-Fonds. Prix: 80 ct.

Pour la dix-septième fois, paraît cet ouvrage populaire, d'agrément et de renseignements variés, qui content, en outre des pages communes à presque tous les almanachs, une documentation variée sur le mouvement ouvrier, des clichés illustrant l'actualité — Espagne républicaine; Exposition de Paris — et des nouvelles, des anecdotes des concours de mots croisés ainsi que la chronique des événements importants de l'année écoulée faite en des raccourcis saisissants. V. D.

valable étant l'absence des droits civiques. Mme Hegg leur souhaite un rôle civique plus large; l'éducation civique des filles leur montrera leur rôle futur dans la société, leurs responsabilités, surtout quand elles seront mères. Les associations féminines ont là une belle tâche, que d'ailleurs elles ont déjà entreprise. On donne aux jeunes électeurs un certificat de majorité. Pourquoi les jeunes filles majeures ne rece-

ne seraient qu'en ce qui concerne le divorce, les droits sur les enfants et ceux de la propriété. Ces misères-là, elles n'attirent pas l'attention parce qu'elles sont personnelles à chaque femme, et qu'elles commandent plus souvent le silence qu'une action sur la place publique. Au reste, des voix plus compétentes que la nôtre s'élèvent pour réfuter les assertions avancées par le représentant du Conseil fédéral: « La civilisation et la démocratie, dit Virgile Rossel dans *La démocratie et son évolution*, ne s'accommoderont pas éternellement de l'oppression et de l'injustice... La nature, le rôle naturel de la femme, l'intérêt de la famille, tous les arguments auxquels nous avons recours apparaîtront fragiles et surannés ». Et voici, d'A. Forel: « Aucun animal, pas même le singe ni l'homme primitif n'a assujetti sa femme. Cette gloire a été réservée, à des degrés divers, à la ruse, à la force et à la paresse du mâle humain chez beaucoup de civilisations moyennes et supérieures... Il nous faut une union sociale collaboratrice des deux sexes à tout âge, opposée à l'oppression d'un sexe par l'autre ».

Oppression: le mot semble bien gros. Il est pourtant à peine suffisant pour qualifier l'état de fait actuel. La femme, en effet, est soumise aux mêmes lois que l'homme, avec des aggrégations parfois, mais elle ne peut pas prendre part à leur élaboration. Pour ce qui touche aux droits politiques, elle est traitée comme un incapable et assimilée, par conséquent, aux mineurs aux faibles d'esprit, aux aliénés. En revanche sous tous les autres rapports, et particulièrement au point de vue pénal, elle est considérée comme entièrement responsable de ses actes. Il ne semble pas, à ce moment, qu'on ait tenu